

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels\**



DEUXIÈME COMMISSION  
20e séance  
tenue le  
mardi 22 octobre 1987  
à 10 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 20e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE :  
RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE (suite)

- c) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT :  
RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite)
- e) ENVIRONNEMENT (suite)
- f) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (suite)
- g) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite)
- h) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT : RAPPORT DU COMITE  
INTERGOUVERNEMENTAL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU  
DEVELOPPEMENT (suite)
- i) NOUVEL ORDRE HUMAIN INTERNATIONAL : ASPECTS MORAUX DU DEVELOPPEMENT :  
RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 heures.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE :  
RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/C.2/42/L.12)

1. M. MAHMOUD (Liban) présente le projet de résolution A/C.2/42/L.12 relatif à l'aide à la reconstruction et au développement du Liban, qui note avec une profonde préoccupation la grave détérioration de la situation économique au Liban en 1986, année particulièrement difficile pour le pays. Ce projet met aussi l'accent sur la nécessité de pourvoir le poste vacant de coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban. Le représentant du Liban exprime l'espoir que le projet de résolution sera adopté par consensus et que toutes les délégations se joindront en tant qu'auteurs à celles de l'Arabie saoudite, de Chypre, de la Jordanie et du Royaume-Uni.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE (suite) (A/42/3, 178, 313, 344, 352, 354, 357, 359, 381, 386, 407, 410, 411, 417, 474, 477, 549, 603, 604 et Corr.1, 605)

- c) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT : RAPPORTS  
DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42/273 et Add.1, 508; E/1986/24)
- e) ENVIRONNEMENT (suite) (A/42.25, 427 et 514; A/C.2/42/L.3)
- f) DESERTIFICATION ET POCHERESSE (suite) (A/42/501 et 635; A/C.2/42/L.2, L.8 et  
L.10)
- g) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite) (A/42/8, 183 et 378)
- h) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT : RAPPORT DU COMITE  
INTERGOUVERNEMENTAL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU  
DEVELOPPEMENT (suite) (A/42/37)
- i) NOUVEL ORDRE HUMAIN INTERNATIONAL : ASPECTS MORAUX DU DEVELOPPEMENT : RAPPORT  
DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42/527)

2. M. BEN MOUSSA (Maroc) déclare que l'environnement est la nouvelle frontière de l'humanité mais qu'elle pourrait bien être la dernière, si les modèles de développement actuels ne sont pas modifiés. Le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement a démontré que la préservation de l'environnement mondial était un impératif et non une option du développement économique.

3. Au cours des dernières années, on a eu tendance à considérer que plus tard, d'autres devraient s'attaquer aux problèmes de l'environnement. Il faudra de vastes campagnes d'éducation, voire une révolution des modes de pensée pour que la communauté mondiale se décide à agir pour la survie de la planète. Les efforts de protection de l'environnement doivent tenir compte de l'interdépendance de facteurs tels que l'utilisation de ressources limitées, les pressions démographiques, les progrès scientifiques et techniques ainsi que les impératifs du développement.

(M. Ben Moussa, Maroc)

4. L'équilibre actuel très complexe de l'écosystème mondial reflète une idéologie remontant à la révolution industrielle, selon laquelle l'homme ne peut s'élever qu'en réduisant la nature. Au lieu de communier avec la nature, l'homme a élaboré des modèles de développement qui le détruisent en même temps que son environnement. Pour que le développement économique soit en harmonie avec les forces de la nature, le lien entre les schémas de production ou de consommation d'une part, et l'équilibre écologique d'autre part doit être reconnu.

5. A la quarantième session de l'Assemblée générale, la délégation marocaine a présenté un projet de résolution intitulé "Schémas de consommation : aspects qualitatifs du développement", qui attirait l'attention sur les relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement. La notion de schémas de consommation doit faire partie intégrante de la problématique générale du développement écologique. Il faut espérer que les études de cas et les monographies nationales qui seront élaborées sur ces questions par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social permettront d'évaluer les besoins socio-économiques fondamentaux des populations et les aspects qualitatifs du développement.

6. La délégation marocaine, comme la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, estime que c'est au Sud et non plus au Nord que l'on trouve désormais les principaux dangers pour l'environnement. D'après la FAO, les forêts du monde en développement constitueront à la fin du siècle l'écosystème le plus menacé, étant donné que les arbres fournissent plus de 90 % de l'énergie totale utilisée dans les pays en développement et que le taux mondial de déboisement est environ 10 fois plus élevé que le taux de reboisement. De plus, étant donné que 40 % des espèces du monde se trouvent dans les forêts tropicales, la mort de ces écosystèmes menace d'extinction des milliers d'espèces de plantes et d'animaux. Le monde en développement est également confronté à de graves problèmes causés par l'utilisation généralisée d'herbicides et d'insecticides, ainsi que par la pollution de l'eau, et ces calamités, bien que moins spectaculaires que les catastrophes de Bhopal ou de Tchernobyl, sont en fin de compte beaucoup plus meurtrières.

7. Le moment est venu d'agir et l'Organisation des Nations Unies a un rôle crucial à jouer dans la mobilisation des efforts multilatéraux, étant donné que le monde en développement ne peut soutenir la cause de l'écodéveloppement en l'absence de ressources suffisantes et de progrès décisifs dans la démocratisation des relations internationales.

8. La délégation marocaine espère que le rapport de la Commission mondiale deviendra un pacte universel sur l'environnement qui servira de trait d'union entre les générations successives et que la quatrième Décennie des Nations Unies pour l'environnement sera celle du développement et de l'environnement. A cette fin, le Maroc est disposé à se joindre aux auteurs de tout projet de résolution sur l'environnement.

9. M. CHUPRIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que bien que le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement ait à juste titre souligné les dangers que comporte le développement de l'énergie

(M. Chuprikov, URSS)

nucléaire, sa délégation estime qu'il conviendrait d'attirer également l'attention sur les problèmes écologiques causés par les centrales électriques utilisant du combustible. Le fait que ces problèmes ne soient pas mentionnés, de même qu'un certain nombre d'autres omissions, font de ce rapport un document assez incomplet. La communauté internationale devrait renforcer les principaux accords internationaux sur l'environnement et prendre des mesures pour qu'on ne puisse ni tourner ni enfreindre leurs dispositions.

10. L'Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà établie par le Conseil d'administration du PNUE constitue un progrès. L'Union soviétique pense que les conclusions et recommandations du rapport de la Commission Brundtland de même que les perspectives en matière d'environnement pourraient être utilisées avec profit pour élaborer un programme d'action à moyen terme à l'échelle du système pour la protection de l'environnement, portant sur la période 1991-1995. Ce programme d'action, qui devrait souligner la nécessité de protéger l'environnement des effets nuisibles de la course aux armements, servirait à la définition d'une stratégie globale pour la protection de l'environnement et l'utilisation efficace des ressources naturelles. Le PNUE pourrait jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration d'une telle stratégie. A cet égard, l'expérience de la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui est en train de mettre au point une stratégie pour la protection de l'environnement en Europe jusqu'à l'an 2000 et au-delà, pourrait aussi être intéressante.

11. L'Union soviétique est disposée à participer à la coordination d'une action concertée pour la protection de l'environnement, tenant dûment compte de toutes les idées et propositions, afin de permettre à l'Assemblée générale d'adopter, à sa quarante-deuxième session, des recommandations concrètes et orientées vers l'action. Tout programme de coopération visant à résoudre les problèmes écologiques devra tenir pleinement compte des intérêts des pays en développement en matière de développement.

12. Dans l'ensemble, l'Union soviétique appuie le projet de résolution que le Conseil d'administration du PNUE a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter, mais estime que plusieurs propositions figurant dans ce projet auraient pour effet d'élargir de façon injustifiée le mandat du Programme s'agissant de la mobilisation du système des Nations Unies en vue d'assurer un développement viable. De telles propositions relèvent de droit de la compétence de nombreux autres organismes intergouvernementaux, en particulier du Conseil économique et social, qui joue un rôle central en matière de coordination des activités de développement dans le système des Nations Unies. Il faudra remédier à ces lacunes lors de l'examen du projet de résolution.

13. L'Union soviétique appuie les activités de lutte contre la désertification et la sécheresse du PNUE. Les institutions scientifiques et organismes de planification soviétiques collaborent activement avec le PNUE et d'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui fournissent une assistance scientifique et technique aux pays en développement pour lutter contre la désertification et la sécheresse.

(M. Chuprikov, URSS)

14. La science et la technique jouent un rôle fondamental dans le développement. La question d'une stratégie globale favorisant les progrès scientifiques et techniques pourrait donc être étudiée par le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, avec la participation active du Comité consultatif et du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, compte tenu des activités entreprises dans ce domaine par le PNUE et d'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies.

15. L'Union soviétique attache une grande importance à l'application de la résolution 1987/79 du Conseil économique et social, intitulée "Examen interorganisations des plans à moyen terme des organismes des Nations Unies et analyse interorganisations des programmes dans le secteur de la science et de la technique au service du développement". Le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement devrait redoubler d'efforts en vue de coordonner les activités du système des Nations Unies dans ce secteur.

16. L'Union soviétique, de concert avec les autres pays socialistes, continuera à rechercher le moyen d'amener tous les Etats à unir leurs efforts pour assurer que la science et la technique soient utilisées exclusivement à des fins pacifiques et pour résoudre des problèmes sociaux et économiques pressants. A la quarante-troisième réunion extraordinaire du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) qui a eu lieu récemment, les Etats socialistes ont souligné les objectifs pacifiques et constructifs du Programme global pour les progrès scientifiques et techniques des pays membres du CAEM jusqu'à l'an 2000 et ont réaffirmé leur volonté de coordonner leurs activités avec celles d'autres Etats intéressés.

17. La délégation soviétique appuie les activités de l'Année internationale du logement des sans-abri et rend hommage au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour sa contribution. L'Union soviétique continuera à participer activement à la coopération internationale dans le domaine des établissements humains.

18. Ces dernières années, les Nations Unies ont beaucoup fait pour promouvoir la pleine intégration des femmes au développement. L'Union soviétique approuve l'approche générale proposée par le Secrétaire général dans son rapport d'activité sur les préparatifs de la première mise à jour périodique de l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (A/42/508). A cette occasion, toutefois, il serait bon d'accorder une attention plus grande au coût économique et social de la dette extérieure, du protectionnisme et des programmes de restructuration, du point de vue de leur effet sur la condition de la femme. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des activités des Nations Unies en vue d'intégrer efficacement les femmes aux programmes et activités de développement économique (A/42/273), M. Chuprikov souligne que les Stratégies prospectives d'action de Nairobi, de même que les décisions adoptées à Mexico et à Copenhague, constituent les mandats intergouvernementaux les plus complets pour les activités des Nations Unies dans ce domaine. La prochaine analyse interorganisations des programmes des Nations Unies en faveur de la promotion de la femme, qui doit être effectuée en 1989, devrait rendre pleinement compte de l'application des Stratégies

(M. Chuprikov, URSS)

prospectives d'action dans tous les domaines. La délégation soviétique a été surprise de constater que le document A/42/273/Add.1 ne mentionnait pas la participation des femmes au renforcement de la paix et la de coopération internationales, car il s'agit d'un des éléments importants du mandat des Nations Unies pour intégrer les femmes au processus de développement.

19. M. GRECU (Roumanie), intervenant sur le point 82 h) de l'ordre du jour, dit que l'humanité assiste à la plus grandiose révolution scientifique et technique de tous les temps. La Roumanie est sensible au rôle toujours plus puissant que les sciences et les techniques jouent dans la vie du peuple roumain et dans les rapports internationaux. Un congrès de la science et de l'éducation s'est tenu à Bucarest en 1986, au cours duquel le Président roumain a affirmé que la science est le moteur du progrès économique et social.

20. Les grandes découvertes et réalisations de ces dernières années ont largement modifié les moyens de production ainsi que le rôle de l'homme dans le processus de production. L'application sur une vaste échelle des nouvelles conquêtes de la science et de la technique a entraîné d'importants changements structurels dans l'économie au sein de la société. Les nouvelles technologies ont également des répercussions sur le développement économique et social au niveau mondial : elles doivent être mises à la disposition des pays en développement pour leur permettre de développer leur industrie, d'accroître leur productivité agricole, d'éliminer la pauvreté et de satisfaire leurs besoins énergétiques. Pourtant, jusqu'ici la participation des pays en développement à la nouvelle révolution scientifique et technique a été extrêmement limitée. Les sciences et les techniques ont été monopolisées par quelques pays et utilisées pour faire pression sur des pays et des peuples plus faibles. Le fait qu'une si grande partie de l'immense potentiel scientifique de l'humanité soit utilisé à des fins militaires constitue une anomalie qui menace l'indépendance et la sécurité des peuples ainsi que la paix mondiale. Les inégalités entre Etats s'accroissent du fait qu'une situation de dépendance se crée pour les pays qui n'ont pas accès aux techniques de pointe; en réalité, tous les pays devraient pouvoir bénéficier pleinement des conquêtes de la science et de la technique contemporaines.

21. La délégation roumaine note avec satisfaction les résultats des délibérations du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement à sa neuvième session, au sujet du rôle des techniques de pointe dans le développement économique et social et souscrit entièrement à la résolution 3 (IX) du Comité. Elle appuie également la recommandation figurant dans la résolution 1 (IX) tendant à ce que l'Assemblée générale marque le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement, lors de sa quarante-quatrième session. A cette session, le point de l'ordre du jour concernant la science et la technique au service du développement devrait être examiné non par la Deuxième Commission mais par l'Assemblée générale en séance plénière, qui tiendrait un débat de fond sur cette question, parallèlement à la séance commémorative. Le représentant de la Roumanie propose d'organiser une deuxième Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement de façon que l'ONU et ses institutions spécialisées puissent jouer un rôle plus important dans la promotion d'une coopération internationale plus large dans ce domaine.

22. M. SUPKA (Observateur du Conseil d'assistance économique mutuelle) dit que les pays socialistes ont toujours insisté sur le fait que tous les pays doivent conjuguer leurs efforts pour créer les conditions nécessaires à un développement stable, durable, prévisible et équitable, normaliser les relations économiques internationales et garantir la sécurité économique internationale. La détérioration brutale de la situation économique internationale ces dernières années a eu un effet préjudiciable dans les pays en développement. Le problème de l'endettement extérieur a acquis une dimension mondiale. Il ne pourra être résolu que sur la base d'un règlement juste et global qui tiendra compte des intérêts des pays débiteurs, en particulier les pays en développement, et d'un développement stable et harmonieux de l'économie mondiale. L'arrêt de la course aux armements et la réaffectation d'une partie des ressources ainsi économisées vers l'aide au développement contribueraient à une solution. La position de principe des pays socialistes sur la méthode à adopter pour résoudre le problème de la dette extérieure et d'autres problèmes propres aux pays en développement a été exposée dans un document intitulé "Vaincre le sous-développement et instaurer un nouvel ordre économique international".

23. Les pays socialistes continuent à élargir la coopération économique, scientifique et technique avec les pays en développement sur la base de l'égalité et de l'avantage mutuel. Les relations commerciales et économiques que le CAEM entretient avec les pays en développement visent à assurer une croissance durable. Partant du principe qu'il faut respecter scrupuleusement le droit de chaque peuple de choisir librement son système économique et social et sa propre voie de développement, les pays du CAEM sont prêts à continuer de promouvoir diverses formes de coopération économique avec les pays en développement sur la base d'accords et de programmes à long terme.

24. Les nouveaux progrès réalisés dans les pays du CAEM et leur coopération mutuelle ont offert de nouvelles possibilités d'élargir les relations commerciales, économiques, scientifiques et techniques avec tous les pays. Un accord de coopération a été conclu entre le CAEM et le Système économique latino-américain et le dialogue entre le CAEM et la Communauté économique européenne a été rétabli. Le CAEM engage l'Organisation des Nations Unies à jouer un rôle plus important dans la solution des problèmes de l'économie mondiale et à favoriser plus activement le développement de la coopération économique, scientifique et technique et il est prêt à contribuer à la réalisation de ces objectifs.

25. M. ESSY (Côte d'Ivoire) dit que les questions évoquées dans le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement revêtent une signification particulière pour un pays comme la Côte d'Ivoire qui a basé son développement sur l'agriculture. Pour ce pays, les problèmes écologiques se posent en termes de rapports entre l'homme et la forêt. En effet, c'est grâce à la richesse de son sol et à la pluviométrie qu'elle permet de maintenir que la Côte d'Ivoire a pu enregistrer des résultats positifs au niveau de sa production vivrière et qu'elle a pu satisfaire ses besoins en matière d'alimentation et d'approvisionnement en eau.

(M. Essy, Côte d'Ivoire)

26. L'équilibre écologique de la forêt doit être maintenu mais le développement rapide de l'agriculture a provoqué une régression du couvert forestier national qui a représenté en moyenne 320 000 hectares par an au cours des 26 dernières années. Ceci a entraîné une baisse de la pluviométrie et une influence plus prononcée de l'harmattan dans les régions côtières. Il en résulte une sécheresse de plus en plus vive dans les zones forestières et la désertification gagne rapidement du terrain dans les zones de savanes. Comme le taux de boisement moyen décroît vers la limite dangereuse minimale de 20 %, les modifications de l'écosystème risquent de devenir irréversibles. La Côte d'Ivoire a donc pris des mesures pour lutter contre le déboisement aux niveaux national, régional et international.

27. Au niveau national, le Gouvernement a décidé, en 1978, de constituer un domaine forestier permanent de 4,7 millions d'hectares. L'Administration forestière a créé huit parcs nationaux et trois réserves naturelles qui couvrent une superficie totale de près de 2 millions d'hectares. Les autorités ont cependant concentré leurs efforts sur les activités de reboisement en sélectionnant des essences particulières et sur le rétablissement de l'équilibre de l'écosystème, par le biais de mesures politiques, économiques et commerciales. En mai 1987, on a tenu des assises nationales pour faire le bilan de l'action forestière de la Côte d'Ivoire et déterminer une stratégie permettant d'améliorer la situation à l'avenir.

28. Au niveau régional, la Côte d'Ivoire agit de concert avec les autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord pour lutter contre la désertification. Après l'adoption de la résolution correspondante qui a été présentée par la délégation ivoirienne à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne a organisé une conférence en Côte d'Ivoire en 1985, dont les résultats ont confirmé le lien de causalité entre la déforestation et l'accélération de la désertification.

29. Au niveau international, la délégation ivoirienne fonde d'immenses espoirs sur une action multilatérale renforcée, telle que le recommande le rapport de la Commission mondiale. Elle ne peut donc que se réjouir de l'intérêt croissant que la communauté internationale porte aux problèmes d'environnement. Il convient de se féliciter en particulier de l'accord de principe conclu entre les deux grandes puissances nucléaires en vue de démanteler les missiles nucléaires de courte et moyenne portée, ainsi que de l'accord mondial intervenu au sujet de la protection de la couche d'ozone. La Côte d'Ivoire poursuit une coopération fructueuse avec la FAO dans le cadre du Plan d'action pour les forêts tropicales. Les efforts qu'elle déploie pour remettre en état ses forêts sont appuyés par un certain nombre d'organismes multilatéraux, dont la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Il faut espérer que d'autres organismes se joindront à eux car les problèmes de l'environnement sont souvent d'une ampleur telle qu'un pays ne peut y faire face tout seul. La Côte d'Ivoire est également devenue membre de l'Organisation internationale des bois tropicaux.

30. M. SVENSON (Suède), parlant au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, fait l'éloge du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et de l'Etude du Conseil d'administration du PNUE sur les perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà. Les perspectives contiennent une liste impressionnante de mesures recommandées aux niveaux national et international, qui reflètent un large consensus sur l'action à mener pour assurer un développement durable. Les pays nordiques appuient les projets de résolution du Conseil d'administration du PNUE concernant les perspectives en matière d'environnement et le rapport de la Commission mondiale.

31. Les organismes chargés de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles devraient jouer un rôle plus actif pour conseiller et aider les autres institutions. Les organisations non gouvernementales, l'industrie et la communauté scientifique ont également un rôle prépondérant à jouer. Les gouvernements devraient se tenir informés des initiatives concrètes qu'ils prennent pour assurer un développement durable et cette notion devrait être intégrée dans les objectifs des organismes d'aide au développement et des institutions financières multilatérales; la dimension écologique de l'aide au développement devrait néanmoins être déterminée dans le cadre d'un dialogue authentique entre les parties concernées, qui tiendrait pleinement compte des priorités des pays bénéficiaires. Il est vital d'accroître les transferts de ressources vers les pays en développement pour assurer un développement durable.

32. Les pays nordiques se félicitent que le Conseil d'administration du PNUE ait décidé que le centre d'échange du Programme devrait avant tout s'efforcer d'accroître l'aptitude des pays en développement à promouvoir un développement durable en les aidant à planifier les politiques et à créer des institutions. Il serait hautement souhaitable que tous les organismes d'aide au développement multilatéraux et bilatéraux orientent également leurs efforts dans ce sens.

33. L'évaluation des risques liés à la destruction de la couche d'ozone et les mesures qui ont été convenues à cet égard à Montréal marquent un progrès décisif dans la coopération intergouvernementale pour la protection de l'environnement. Le processus d'évaluation de ces mesures qui sera entrepris en 1990 devra être conduit de façon minutieuse et il faudra adopter des mesures complémentaires, le cas échéant. Les ministres de l'environnement des pays nordiques ont l'intention de proposer de nouvelles initiatives en vue de réduire la consommation de substances qui appauvrissent l'ozone dans leurs pays. La décision que le Conseil d'administration a prise au sujet de la modification du climat de la planète revêt également une importance capitale.

34. Les pays nordiques attachent une grande importance aux Directives de Londres applicables à l'échange de renseignements sur les produits chimiques qui font l'objet du commerce international et sont prêts à participer de façon constructive aux travaux du Groupe de travail qui a été chargé de mettre au point les modalités du "consentement préalable en connaissance de cause".

(M. Svenson, Suède)

35. L'adoption des Lignes directrices et Principes du Caire concernant la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux est aussi une initiative importante. Les pays nordiques appuient les efforts en cours en vue de négocier une convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et s'y associeront pleinement.

36. Dans son rapport sur la désertification et la sécheresse, le Secrétaire général a souligné que la lutte contre la désertification devrait faire partie intégrante des priorités du développement national. Ce sont les pays touchés qui doivent prendre l'initiative d'adopter des plans d'action nationaux et régionaux pour lutter contre la désertification. De leur côté, les donateurs bilatéraux et multilatéraux devraient faire un effort équivalent en augmentant leur aide et en évitant les doubles emplois. Dans ce contexte, les gouvernements des pays nordiques se félicitent que le Conseil d'administration du PNUE ait décidé d'examiner les activités du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne.

37. En mars 1988, le Conseil d'administration du PNUE tiendra une session extraordinaire sur le programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement. Les Etats pourront ainsi s'accorder sur une stratégie d'action pour s'attaquer à la racine des problèmes écologiques en réorientant les politiques et programmes dans les principaux secteurs économiques et sociaux.

38. Mme PERKOVIC (Yougoslavie) dit que la communauté internationale a reconnu la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour éviter une catastrophe écologique mondiale. Il est particulièrement important de reconnaître que les questions d'environnement sont étroitement liées au développement. D'après le rapport de la Commission mondiale, la pauvreté est une cause majeure - ainsi qu'une conséquence - de la dégradation du milieu naturel. En outre, l'accroissement de la dette extérieure et le fardeau que représente son service, les termes de l'échange défavorables, le protectionnisme et la contraction des courants de capitaux vers les pays en développement ont contribué à une grave dégradation de l'environnement dans de nombreux pays. Pour renverser cette situation, la coopération économique internationale doit être renforcée et l'assistance financière aux pays en développement considérablement accrue en vue d'assurer un développement durable. La position des pays en développement a été énoncée dans la Déclaration des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 (A/42/604).

39. Au début des années 70, la Yougoslavie a commencé à prendre des mesures pour protéger l'environnement. Le droit des citoyens à un environnement sain et l'obligation pour la société de garantir des conditions appropriées pour l'exercice de ce droit sont proclamés dans la Constitution de 1974. L'une des raisons pour lesquelles il a été décidé de faire de ce droit un principe constitutionnel est que, durant la période de développement économique et d'industrialisation accélérée, jusqu'au milieu des années 70, on a omis d'établir une relation adéquate entre le développement et la protection de l'environnement. La catastrophe de Tchernobyl a sensibilisé l'opinion publique aux dangers de la pollution nucléaire et le Gouvernement yougoslave envisage d'interdire la construction de centrales nucléaires jusqu'à l'an 2000.

(Mme Perkovic, Yougoslavie)

40. Attachant une grande importance à la coopération à tous les niveaux, la Yougoslavie est l'un des 16 Etats du littoral qui participent au projet du PNUD visant à protéger la mer Méditerranée contre la pollution.

41. En ce qui concerne les établissements humains, Mme Perkovic se félicite notamment de la l'adoption de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000, ajoutant que des activités ont été organisées en Yougoslavie pour célébrer 'l'Année internationale du logement des sans-abri.

42. Pays en développement, la Yougoslavie a de tout temps insisté sur la nécessité d'une plus grande coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique. Elle s'est donc efforcée d'assurer l'application du Programme d'action de Vienne visant à intégrer davantage la science et la technique au processus de développement de tous les pays, en particulier des pays en développement, et appuie sans réserve les travaux du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et du Centre pour la science et la technique au service du développement.

43. M. MOYA PALENCIA (Mexique) fait l'éloge du rapport de la Commission mondiale qui propose de nouvelles méthodes de coopération internationale pour traiter les problèmes écologiques. Pays en développement, le Mexique se soucie particulièrement de la protection de l'environnement. Le Gouvernement mexicain a mis sur pied un organisme unique chargé de tous les aspects de l'environnement, élaboré des lois visant à protéger les espèces menacées d'extinction et créé des réserves spéciales où elles peuvent se reproduire. Il a organisé la protection d'une vaste superficie de forêts tropicales dans les zones montagneuses, créé des réserves naturelles et exécuté des programmes de production permettant de maintenir l'équilibre écologique. L'exploitation des ressources situées autour du golfe du Mexique a été interdite pour protéger l'environnement, qui comprend la deuxième zone de récifs du monde en importance.

44. L'essence à base de plomb est progressivement remplacée par un type d'essence moins nocive, et diverses mesures d'incitation ont été prises pour encourager l'industrie à quitter les zones urbaines fortement peuplées et à réduire la pollution. La sensibilisation à ces problèmes a provoqué l'apparition de groupes écologiques très actifs. Au niveau national, un organisme a été créé pour proposer des moyens de s'attaquer aux principales sources de pollution et de déséquilibre écologique. Ses propositions sont appliquées par les autorités fédérales, étatiques et locales.

45. Le Mexique est partie aux divers conventions et protocoles internationaux concernant l'environnement. Il a également signé des accords de coopération en matière d'environnement avec les pays voisins, notamment le Guatemala et les Etats-Unis, et ratifié la Convention sur le droit de la mer. En 1987, le Mexique a accueilli deux importantes réunions organisées par les pays d'Amérique latine, l'une sur la législation concernant l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'autre sur l'immersion de déchets dangereux et autres substances nocives dans le golfe du Mexique.

(M. Moya Palencia, Mexique)

46. Le résumé des principes juridiques proposés pour la protection de l'environnement et un développement durable figurant à l'annexe I du rapport de la Commission mondiale devrait être étudié par la Sixième Commission en vue de son adoption définitive.
47. Les problèmes d'environnement sont complexes et interdépendants : par exemple, la désertification, qui touche de nombreuses régions du monde, est un phénomène naturel aggravé par les conséquences de l'activité humaine. Il est temps de réactiver la coopération internationale sur la base du partage des responsabilités. Les pays en développement ont souligné il y a longtemps qu'un système de relations économiques internationales fondé sur l'exploitation débridée des ressources ne peut durer indéfiniment. Le fait qu'il n'existe toujours pas un nouvel ordre économique international a contribué à la crise actuelle. Les préoccupations en matière d'environnement devraient encourager de nouveaux efforts dans ce sens. La notion de "développement durable" définie dans le rapport est particulièrement pertinente à cet égard : elle suppose une nouvelle orientation des relations internationales et consiste à satisfaire les besoins actuels sans compromettre les besoins futurs et vice versa. Elle exige une action sur tous les fronts, qui tienne compte de la grande diversité des cultures et des écosystèmes.
48. L'environnement ne peut être protégé convenablement tant que l'on n'aura pas surmonté la crise économique. En ce qui concerne les pays en développement, cela suppose l'élimination des barrières protectionnistes entravant leurs exportations, une amélioration des termes de l'échange, une inversion du courant net de ressources actuel et la recherche d'une solution durable au problème de la dette. Non seulement de nombreux pays sont obligés d'accroître leur production de marchandises dans le seul but d'obtenir des devises étrangères, mais encore leurs obligations au titre du service de la dette les empêchent de réaliser un développement durable. Le fardeau de la dette doit être allégé, créanciers et créditeurs devant en partager la responsabilité.
49. M. Moya Palencia souscrit à l'opinion exprimée dans le rapport selon laquelle la guerre nucléaire constitue la menace la plus grave pour l'environnement et la communauté internationale devrait formuler et appliquer à l'espace un régime n'en autorisant l'utilisation qu'à des fins non militaires. Le rapport peut servir de base utile à des entretiens multilatéraux, mais il faut tenir davantage compte des préoccupations du monde en développement.
50. M. NENEMAN (Pologne) accueille favorablement le rapport de la Commission mondiale qui présente une conception nouvelle et stimulante des problèmes de l'environnement et du développement. La plupart de ses recommandations devraient être appliquées dès que possible. Le rapport ne traite cependant pas de façon satisfaisante du problème de l'accès aux techniques modernes de lutte contre les risques de dégradation de l'environnement. Les pays pauvres seront longtemps dans l'incapacité d'atteindre les niveaux de protection convenus sur le plan international. La Pologne, par exemple, n'est pas encore en mesure de réduire ses émissions de soufre conformément au Protocole d'Helsinki de 1985 : elle ne le pourra qu'environ 20 ans après le délai fixé. Elle est donc favorable à une coopération internationale plus étroite dans le domaine de la protection de

(M. Neneman, Pologne)

l'environnement et elle a proposé d'accepter comme principe universel l'idée du libre échange des technologies, des données d'expérience et des connaissances techniques dans ce domaine. Elle préconise également la création d'un organisme mondial chargé des problèmes de la sécurité écologique.

51. Le représentant de la Pologne accueille avec satisfaction la décision relative à la proclamation du transfert de technologie pour la protection de l'environnement ainsi que le document intitulé "Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà", tous deux adoptés par le Conseil d'administration du PNUD à sa quatorzième session. Ce document est particulièrement important parce qu'il reflète un large consensus sur les méthodes de protection de l'environnement.

52. Se référant aux divers obstacles auxquels se heurte l'action internationale, M. Neneman fait observer que la course aux armements et les tensions politiques sont les principaux facteurs qui détournent l'attention et les ressources des problèmes de l'environnement et du développement. Les questions écologiques devraient occuper une place importante dans tout système général de paix et de sécurité internationales.

53. En ce qui concerne l'Année internationale du logement des sans-abri, le représentant de la Pologne félicite la Commission des établissements humains d'avoir mis au point une Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 comme suite à cette initiative.

54. Soulignant la nécessité de fixer des objectifs à plus long terme en matière de coopération internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, M. Neneman accueille favorablement les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, qui demandent que soient harmonisés les stratégies et programmes de tous les organismes compétents des Nations Unies.

55. Bien que la neuvième session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement se soit révélée être une instance très utile, elle s'est concentrée sur les détails de certaines questions sans les replacer dans un contexte plus large. Le représentant de la Pologne prie instamment le Comité et le Centre pour la science et la technique au service du développement de se pencher davantage sur les implications plus générales des questions examinées.

56. M. SZEDLACSKO (Hongrie) fait l'éloge des travaux du Conseil d'administration du PNUD et du Comité préparatoire intergouvernemental d'intersessions qui ont établi le document intitulé "Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà". Le représentant de la Hongrie accueille aussi favorablement le rapport de la Commission mondiale qui a été bien reçu à la réunion des Etats d'Europe orientale dont la Hongrie a été l'hôte en mai. Présentant une approche nouvelle et complexe des problèmes d'environnement et de développement, ce rapport souligne la relation étroite qui existe entre les aspects écologiques, sociaux et économiques des problèmes d'environnement et un développement durable. Il contient des recommandations très détaillées soulignant l'importance d'une politique menée à tous les niveaux et les liens étroits avec le maintien de la paix et de la sécurité.

(M. Szedlacsco, Hongrie)

57. Un climat international de paix, de sécurité et de coopération, où la menace d'une guerre nucléaire serait inexistante, renforcerait considérablement un développement répondant aux exigences du milieu naturel. La dégradation rapide de l'environnement exige que la communauté internationale unisse ses efforts en cette période où les défis militaires et non militaires à la sécurité mondiale, la complexité des problèmes internationaux et l'interdépendance des Etats exigent une approche entièrement nouvelle du problème de la sécurité. Le Gouvernement hongrois estime que la protection de l'environnement fait partie intégrante du système général de paix et de sécurité internationales proposé par les pays socialistes en 1986. En outre, vu des liens étroits qui existent entre les questions d'environnement et les politiques et pratiques de développement, les objectifs et mesures en matière d'environnement doivent être définis en fonction des objectifs de développement.

58. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées doivent porter une plus grande attention à la relation entre le développement et l'environnement. Il est particulièrement important de mettre en place des systèmes d'alerte avancée pour la prévision des catastrophes environnementales, naturelles et causées par l'homme. Le PNUE devrait jouer un plus grand rôle dans la coordination et la coopération en matière écologique et les activités d'appui.

59. Mme BETHEL-DALY (Bahamas) souligne l'importance de l'intégration effective des femmes aux programmes et activités de développement économique. La Décennie des Nations Unies pour la femme et les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme ont sans aucun doute sensibilisé non seulement les gouvernements et les organisations mais aussi les femmes elles-mêmes aux questions importantes dans ce domaine. La première mise à jour périodique de l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement aidera à maintenir cet élan.

60. Les plans macro-économiques et les politiques d'ajustement structurel ont trop souvent été appliqués sans tenir compte des conséquences qu'ils ont pour les femmes. Il est encourageant de constater qu'à leur récente réunion, les Ministres du Commonwealth chargés des questions relatives aux femmes sont convenus d'établir un groupe d'experts chargé d'étudier cette question et que la mise à jour de l'étude mondiale traitera également de ce problème.

61. Le Gouvernement bahamien s'efforce activement de promouvoir et de renforcer l'intégration des femmes au développement. Un service spécial donne des conseils pour la formulation des politiques, établit des liens institutionnels au sein du Gouvernement lui-même et avec les organisations féminines, encourage et appuie les programmes et organisations concernant les femmes et les programmes institués au niveau national. Des activités analogues dans tous les pays profiteront non seulement aux femmes mais à l'ensemble de la population.

62. Mme Bethel-Daly accueille favorablement le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement qui contient d'utiles mises en garde et recommandations. Les Bahamas s'intéressent particulièrement à la protection de l'écosystème marin et apprécient l'assistance qu'elles ont reçue du PNUE pour dresser la carte des prairies sous-marines de zostères. Les données recueillies

(Mme Bethel-Daly, Bahamas)

peuvent être utilisées par le Gouvernement pour planifier de développement des côtes sans en menacer l'habitat. Les Bahamas continueront d'appuyer le PNUE en versant des contributions au Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes et au Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

63. Mme Bethel-Daly approuve la proposition tendant à prolonger l'Année internationale du logement des sans-abri sous la forme d'un programme mondial qui garantirait à tous un abri d'ici l'an 2000, entreprise qui demandera du temps, beaucoup de ressources et, surtout, un véritable engagement. Un certain nombre de directives et de recommandations touchant les mesures que pourraient prendre les gouvernements et d'autres organismes ont été proposées à la dixième session de la Commission des établissements humains. La communauté internationale ne devrait ménager aucun effort pour appliquer ces recommandations dans le cadre des politiques nationales. Ainsi, en 1986, le Gouvernement bahamien a mis en place divers programmes de logement et continuera d'exécuter de tels programmes.

64. M. TAIHITU (Indonésie) dit qu'il n'est pas souhaitable, à long terme, que les problèmes économiques relèguent à l'arrière-plan les questions importantes dont la Commission est saisie. Les progrès récents dans les domaines scientifique et technique ont de profondes répercussions sur le développement social et économique des pays en développement, et pourtant ils semblent susciter moins d'intérêt sur le plan multilatéral. Le Programme d'action de Vienne n'a pas été exécuté et l'écart technologique entre les pays développés et les pays en développement s'est creusé. C'est aux gouvernements des pays en développement qu'il incombe au premier chef de mettre la science et la technique au service du développement national, mais la coopération internationale demeure indispensable et l'Organisation des Nations Unies a un rôle crucial à jouer à cet égard. Le rapport du Comité intergouvernemental confirme ce point de vue, et la nouvelle approche adoptée en 1986 pour permettre à certains pays de rattraper leur retard devrait renforcer les activités de l'Organisation des Nations Unies. Le représentant de l'Indonésie espère que l'examen en fin de décennie du Programme d'action, que le Comité intergouvernemental doit effectuer à sa dixième session donnera une nouvelle impulsion à l'exécution du Programme d'action de Vienne, et un financement adéquat est essentiel à cette fin. Le nouveau Fonds pour la science et la technique au service du développement devrait combler le vide en attendant la mise en place du système de financement prévu dans le Programme d'action, en coopération avec le Centre pour la science et la technique au service du développement.

65. Les superficies de plus en plus grandes de terres devenues improductives du fait de la dégradation de l'environnement préoccupent sérieusement non seulement les pays concernés mais le monde en général. C'est pourquoi, l'Assemblée générale devrait appuyer les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/42/501). Le Comité intergouvernemental a un rôle important à jouer, et la mesure dans laquelle il en sera tenu compte sera une indication du succès ou de l'échec de la coordination au sein du système des Nations Unies.

(M. Taihitu, Indonésie)

66. L'Année internationale du logement des sans-abri a mis en relief le fait qu'un grand nombre de gens, notamment dans les pays en développement, habitent des logements inférieurs aux normes, ne bénéficient d'aucune protection sociale et sont sans travail. Les réactions encourageantes des gouvernements au cours de l'Année internationale doivent se traduire par des actes. Le nouvel ordre du jour pour les établissements humains devrait constituer un précieux apport dans le plan à moyen terme du Centre des Nations Unies pour les établissements humains pour 1990-1995. L'Indonésie a incorporé la solution des problèmes relatifs aux établissements humains dans ses plans de développement, qui tiennent compte des besoins des groupes sociaux à faible revenu. Les efforts déployés au niveau national doivent être appuyés par la communauté internationale, et l'élan donné par l'Année internationale doit être soutenu aussi longtemps qu'un si grand nombre de gens ne disposeront pas d'un logement décent.

67. Malgré leur immense potentiel, les femmes sont reléguées à l'arrière-plan dans la plupart des pays. C'est pourquoi, le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies en vue d'intégrer les femmes au développement est si important. La délégation indonésienne constate avec satisfaction que la Commission de la condition de la femme a l'intention d'assurer l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi en mettant l'accent sur 15 questions prioritaires. L'Indonésie est membre de la Commission et a toujours plaidé en faveur de l'égalité des droits et des chances des femmes dans le développement.

68. Le rapport Brundtland rappelle à point nommé le problème de la dégradation de l'environnement. Son plus grand mérite est de concilier les notions d'équilibre écologique et de progrès économique, en soulignant la nécessité de satisfaire les besoins actuels sans compromettre le bien-être des générations futures. La délégation indonésienne approuve le principe de base sur lequel est fondé le rapport, à savoir que la pauvreté est l'une des causes et des conséquences essentielles des problèmes mondiaux de l'environnement. A cet égard, le mieux que puisse faire la communauté internationale est de prendre des mesures concrètes pour éliminer la pauvreté et l'inégalité dans le monde.

69. M. KIURU (Finlande), prenant la parole au nom des pays nordiques, dit que le CNUEH a joué un rôle de catalyseur dans la réalisation du large consensus sur les moyens les plus efficaces de résoudre les problèmes relatifs aux établissements humains. Les pays nordiques ont approuvé la décision prise en 1982 de faire de l'Année internationale du logement des sans abri un processus en trois phases se prolongeant jusqu'à l'an 2000. La première phase de ce processus et les activités de l'Année internationale proprement dite ont inspiré les stratégies nationales et la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000.

70. Il est possible d'améliorer nettement la situation en matière de logement même si les ressources indispensables à cette fin font défaut. De nombreuses ressources, notamment l'énergie et l'ingéniosité humaines sont sous-utilisées, et dans beaucoup de pays, l'action à mener dans ce domaine doit être fondée sur une utilisation plus large des matériaux locaux. Les services gouvernementaux ne peuvent à eux seuls fournir des logements; aussi les gouvernements doivent-ils mobiliser des ressources locales et non officielles.

(M. Kiuru, Finlande)

71. Le développement des grandes villes compromet les stratégies en matière de logement, comme le souligne le CNUEH dans son rapport. Il convient de freiner les migrations vers les grandes villes et de mettre en oeuvre des politiques de décentralisation, comme il est également indiqué dans le rapport Brundtland.

72. En ce qui concerne le suivi de l'Année internationale, la prise de nouvelles mesures en matière de logement doit rester une priorité du CNUEH, malgré la dissolution du secrétariat spécial, car la Stratégie mondiale devra être appuyée dans les années à venir. Le CNUEH devra adopter une action intégrée, sans pour autant perdre de vue l'objectif principal : lors de l'exécution des projets du PNUD relatifs aux établissements humains, par exemple, le Centre ne doit pas mettre exclusivement l'accent sur l'amélioration des conditions de logement dans une région donnée mais donner des exemples novateurs qui pourront être repris dans d'autres régions et pays. Le CNUEH jouit d'une bonne réputation et son rôle sera encore renforcé s'il assure avec succès le suivi de l'Année internationale. C'est pourquoi, les délégations des pays nordiques appuient le projet de décision soumis par le Conseil économique et social à l'Assemblée générale.

73. M. SAAB (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que l'C.2 s'accorde à reconnaître que ce sont surtout les femmes qui s'occupent de la production vivrière dans les zones rurales et que leur rôle de principaux protagonistes dans l'atténuation de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire doit être reconnu. La FAO ne peut réaliser ses objectifs sans l'appui des femmes rurales. A cet égard, les Stratégies prospectives d'action adoptées à Nairobi mentionnent expressément deux initiatives de la FAO en faveur des femmes rurales.

74. La FAO a coparrainé une réunion en Finlande consacrée à l'établissement de listes récapitulatives et de directives relatives au rôle des femmes dans le développement à l'intention des services du siège, et un atelier a récemment été organisé à Harare dans le cadre du projet de la FAO relatif à l'amélioration de l'efficacité des services de vulgarisation agricole destinés aux femmes rurales en Afrique. Le deuxième rapport de la FAO sur l'application du Programme d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural est fondé, entre autres, sur 50 rapports nationaux de situation et contient un chapitre consacré au rôle des femmes dans le développement rural. Ce rapport sera présenté à la Conférence de la FAO en 1987, qui sera également saisie d'un document relatif aux orientations du programme de la FAO en ce qui concerne le rôle des femmes dans le développement rural. La FAO a également participé à la réunion des donateurs consacrée aux femmes et au développement, qui a suivi la Conférence de Nairobi, et elle convoquera deux des sous-groupes.

75. Dans le cadre de ses fonctions de chef de file au sein de l'Equipe spéciale du CAC chargée d'étudier le développement rural, la FAO a lancé des activités interinstitutions en vue de l'application des Stratégies prospectives d'action. La FAO continuera, au sein de l'Equipe spéciale, à encourager la coopération interinstitutions en faveur des femmes rurales et elle appuiera les initiatives interinstitutions prises parallèlement par d'autres organes du CAC.

(M. Saab)

76. L'intervenant donne plusieurs exemples des activités que la FAO mène depuis longtemps dans les domaines de l'environnement et de la conservation des ressources, en notant que les travaux de cette organisation font autorité à l'échelon international pour la solution de ces problèmes. La FAO s'efforce de mettre l'accent sur l'élément écologique de ses activités en faveur du développement par le biais d'un mécanisme interdépartemental appuyé par un centre de coordination pour l'environnement. Elle a dernièrement commencé à appliquer des méthodes d'évaluation de l'impact sur l'environnement pour ceux de ses projets qui pourraient avoir des effets négatifs sur l'environnement. Des directives relatives à l'environnement seront également utilisées pour améliorer la formulation des projets.

77. S'agissant de la sécheresse et la désertification, la FAO estime que la question qui occupe la place la plus importante dans ses travaux dans le domaine de l'environnement est celle de la gestion et de la conservation de la capacité de production des ressources naturelles. En ce qui concerne la production vivrière, le Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO joue un rôle important; la surveillance des facteurs météorologiques qui influent sur l'agriculture ainsi que des récoltes au Sahel depuis 1977 a permis de prévenir à temps la communauté internationale des insuffisances probables de la production pour qu'elle puisse y remédier. La FAO a accordé une attention particulière aux ressources en eau, et la sylviculture a un rôle important à jouer dans la lutte contre la sécheresse. Pour sensibiliser davantage l'opinion à la menace qui pèse sur les forêts, le Conseil de la FAO a proclamé en 1985 l'Année internationale de la forêt, et un plan d'action forestier tropical a été élaboré conjointement avec le PNUD, le PNUE, la Banque mondiale et la communauté des donateurs. Compte tenu du rôle fondamental de l'élevage dans les zones touchées par la sécheresse, la FAO a beaucoup insisté sur l'aménagement des pâturages.

78. En conclusion, l'intervenant souligne que c'est par ces programmes ainsi que d'autres programmes et projets similaires que la FAO traduit concrètement son engagement permanent à assurer un développement viable du point de vue écologique.

79. Mme FANG Xiao (Chine) rappelle que sa délégation a déjà évoqué en détail la question de l'environnement lors d'une séance plénière de l'Assemblée générale. Elle espère que la Commission adoptera des résolutions appropriées pour donner suite aux décisions 14/13 et 14/14 du Conseil d'administration du PNUE. Celui-ci a beaucoup fait ces dernières années pour promouvoir la coopération internationale et a aidé à élaborer des modèles de développement viables dans plusieurs pays. La délégation chinoise rend hommage au PNUE et espère qu'il poursuivra ses travaux dans ce domaine.

80. Pour la Chine, la protection de l'environnement constitue un élément fondamental de la politique de l'Etat et la voie de développement qu'elle a choisie est conforme à la notion de développement viable. Le Gouvernement chinois demeure toutefois confronté à de nombreux problèmes de protection de l'environnement et il est prêt à coopérer avec tous les gouvernements pour atteindre les objectifs d'un développement viable à la fois aux niveaux national et international.

(Mme Fang Xiao, Chine)

81. La délégation chinoise s'associe aux appels lancés au sein de la Commission en faveur d'un renforcement de la coopération internationale dans les domaines scientifique et technique, dont dépend le développement économique des pays en développement. Il est regrettable que certains préfèrent la coopération bilatérale à la coopération multilatérale au sein du système des Nations Unies. Les raisons pour lesquelles la coopération bilatérale ne saurait remplacer la coopération multilatérale sont multiples. En premier lieu, les questions scientifiques et techniques et les problèmes économiques et sociaux ne peuvent être résolus que par des efforts collectifs. En deuxième lieu, la coopération multilatérale encourage l'autosuffisance collective des pays en développement et améliore les relations Nord-Sud. En troisième lieu, la coopération bilatérale et la coopération multilatérale sont complémentaires. Enfin, la solution des problèmes mondiaux appelle la prise de mesures au niveau mondial. C'est pourquoi, la délégation chinoise espère que l'Organisation des Nations Unies donnera un nouvel élan à l'exécution du Programme d'action de Vienne.

82. En ce qui concerne le Fonds pour la science et la technique au service du développement, la Chine lui accorde le même appui qu'à l'ancien Système de financement pour la science et la technique au service du développement et a les mêmes attentes à son égard. Elle engage instamment tous les pays, notamment les pays développés, à verser des contributions plus importantes au nouveau Fonds. Le Centre pour la science et la technique au service du développement doit continuer de fonctionner, car il a un rôle unique à jouer : il doit évaluer l'application du Programme d'action de Vienne et s'efforcer de ranimer l'enthousiasme pour la coopération internationale dans les domaines scientifique et technique qu'avait suscité la Conférence de Vienne.

La séance est levée à 13 h 15.